



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 08/06/2023

Dossier complet le : 08/06/2023

N° d'enregistrement : F09323P0177

1 Intitulé du projet

Mise en exploitation du captage de la source de Font Pétugue pour l'alimentation en eau potable de la commune de Méounes-lès-Montrieux

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Communauté d Agglomération de la Provenc

Raison sociale

N° SIRET

2 0 0 0 6 8 1 0 4 0 0 0 1 3

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

BREMOND

Didier

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
17.d	Suivant la rubrique 1.3.1.0., du décret Nomenclature du Code de l'Environnement qui fait notamment référence à la zone de répartition instituée dans le bassin versant du Gapeau à laquelle est soumise le projet, le débit de prélèvement demandé étant de 35 m ³ /h, les ouvrages, installations, travaux relatifs au prélèvement d'eau souterraine du projet relèvent donc de la procédure de l'autorisation au titre du Code de l'Environnement

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à la réalisation de la procédure administrative et des travaux liés à la mise en exploitation de la source de Font Pétugue à destination de l'alimentation en eau potable de la commune de Méounes-lès-Montrieux.

En pratique, le projet consiste à :

- régulariser les installations de prélèvement (le captage en béton, son équipement de pompage et d'exhaure), de refoulement (conduite étanche), de traitement (nouveau local technique intégrant les outils de chloration et de métrologie de la qualité de l'eau), et de distribution (utilisation de la bâche de reprise de la Servie), remises en service pour une exploitation en urgence durant 4 mois de l'été 2022, autorisée par Arrêté préfectoral ;
- mettre en place des périmètres de protection afin d'assurer la pérennité de ces installations.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de cette demande est de pouvoir sécuriser de façon pérenne l'alimentation en eau potable de la commune de Méounes-lès-Montrieux par la production assurée de 35 m³/h et 190 000 m³/an, en substitution partielle, si nécessaire, des forages de Vigne Groussière, afin de préserver l'ensemble des ressources actuelles :

- la commune connaît des problèmes d'alimentation en eau potable récurrents depuis 18 ans (2005) ;
- la ressource de Font Pétugue a été utilisée ponctuellement à plusieurs reprises, notamment lors d'épisodes pluvieux donnant des pics de turbidité importants sur l'eau des forages de Vigne Groussière, pendant plusieurs années de 2004 à 2008. La ressource a également été utilisée dans le cadre de son autorisation provisoire durant les 4 mois de l'été 2022.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Production [déjà réalisée]

- mise en place d'une cuve résine en chemisage de l'ouvrage béton ;
- équipement hydraulique et électrique du captage (pompe immergée de 35 m³/h, colonne d'exhaure, armoire électrique) ;
- colmatage du trou de vidange de la vasque ;
- mise en place, dans le local technique, d'une métrologie permettant le suivi en continu de la production : volumes prélevés, niveau d'eau dans le captage, turbidité, pH, température et analyse du taux de chlore, avec acquisition automatique des données et leur télétransmission en supervision chez le délégataire.

Refoulement [déjà réalisée]

- étanchéité de la conduite de refoulement, passant actuellement dans le cours d'eau ;
- refoulement de l'eau de Font Pétugue jusqu' à la bâche dite de la Servie, qui reçoit uniquement l'eau de Font Pétugue ;
- traitement de l'eau prélevée au chlore gazeux avec analyseur de chlore en continu traitée au niveau du nouveau local technique situé au droit de la bâche dite de la Servie.

Distribution [déjà réalisée]

- refoulement de l'eau traitée jusqu' au réservoir du vallon qui alimente directement une partie de la commune, le village, et la bâche de la station de reprise de la Capelière. Cette dernière alimente le réservoir de la Capelière qui alimente des habitations quartier le Cros de l'Etang.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les équipements de mesures sont :

- compteur de débit de reprise et télétransmission en supervision au délégataire ;
- sonde de niveau dans le captage béton, avec télétransmission en supervision au délégataire ;
- turbidité, pH, température et analyse du taux de chlore, avec acquisition automatique des données et leur télétransmission en supervision au délégataire.

Les événements de l'exploitation sont consignés dans un registre :

- les incidents survenus au niveau de l'exploitation ;
- les entretiens, contrôles et remplacements des moyens de mesures.

Ces données seront conservées sans limitation de durée.

Les moyens de protection projetés sont les suivants :

- construction d'un local technique abritant les installations électriques, la chambre de manoeuvre et les installations de traitement [déjà réalisée] ;
- porte renforcée et verrouillée fermant le local technique [déjà réalisée] ;
- intégration à la supervision des données de débit, piézométrie, turbidité, PH avec enregistrement et archivage [déjà réalisée] ;
- alarme anti-intrusion adossée au portillon cadenassé du captage de Font Pétugue ;
- mise en place clôture et portillon sur local technique ;
- enterrement à termes de la conduite de refoulement le long des voies goudronnées ;
- mise en place compteur production au départ du captage de Font Pétugue et raccordement à la supervision du délégataire ;
- mise en place de façon définitive du canal de mesure du débit sur l'exutoire du captage de Font Pétugues ;

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est associé à une procédure de demande d'Autorisation préfectorale :

- pour la création du captage, le prélèvement ainsi que les installations relatives à ce prélèvement, au titre de la loi sur l'eau (art. L.214-1 à 6 du Code de l'Environnement) ;
- de produire l'eau destinée à la consommation humaine (article L.1321-7 du Code de la santé publique) ;
- de traiter l'eau destinée à la consommation humaine (article L.1321-7 du Code de la santé publique) ;
- de distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine (article L.1321-7 du Code de la santé publique).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise du local technique (ouvrage entièrement réversible) Emprise du mur ceinturant à l'aval de la vasque	12 m ² 10 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le site cible de l'opération est localisé dans le périmètre du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume codifié FR8000053.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Un Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Mouvement de terrain nommé R111.3 sur la commune Méounes-lès-Montrieux a été prescrit le 12/09/1991 puis approuvé le 25/02/1992.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☐	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le site est intégré à la Zone de répartition des eaux (ZRE) du bassin versant du Gapeau définie par arrêté préfectoral du 31 mai 2010. Toutefois, le projet correspond à un prélèvement d'eau souterraine alors que cette ZRE cible les eaux superficielles du Gapeau à l'échelle de son bassin versant ainsi que sa nappe d'accompagnement alluviale à l'échelle de la commune de Hyères.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Les parcelles cible du projet se localisent dans le périmètre de protection éloignée des forages de Vigne Groussière, dont le prélèvement est à substituer partiellement par le prélèvement objet de la présente demande.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le volume à prélever en phase travaux est nul. Les volumes envisagés en phase exploitation sont 35 m3/h, avec des plafonds de 840 m3/j et 190 000 m3/an. Les prélèvements se font sur une ressource d'eau souterraine. Ils sont nettement plus faibles que le débit de la source, deux à trois supérieur.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le rabattement de la nappe dans le captage produit par les pompages au débit de la demande d'autorisation, et ce durant les essais de longue durée (72 h) , est minime (15 cm), ce qui confirme que le débit prélevé est nettement plus faible que le débit de la source. Compte tenu du débit prélevé très limité et du mode d'émergence de la source (en charge), ce prélèvement n'entraînera aucune modification des masses d'eau souterraines sollicitées.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun travaux de terrassement n'est nécessaire au projet, y compris pour le local technique dont la dalle a été réalisée sur le sol.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet ne modifie aucun élément naturel des sites qu'il cible.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'avoir d'impact sur la faune et la flore non aquatique, aucun des aménagements prévus n'interceptant un élément de faune ou de flore.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet ne consomme aucun espace permanent : - la vasque dans le site boisée est aménagée depuis plusieurs décennies (voir plusieurs siècles) et ce sans modification du caractère naturel du site ; - le local technique est temporaire et entièrement réversible. Il concerne un espace anthropisé en bordure d'une voie goudronnée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Aucun risque naturel n'est recensé au droit du site du projet comme dans son environ immédiat.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires pour les masses d'eau sollicitées comme pour les autres masses d'eau : tous les outils utilisés pour le pompage seront, comme il est d'usage, désinfectés préalablement.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Le projet est concerné par des risques sanitaires propres à l'alimentation en eau potable. Or, la qualité de l'eau à prélever est excellente et exempte de toute substance indésirable. L'eau sera désinfectée, avant distribution, par chloration au chlore gazeux.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les trafics seront minimes et strictement limités à l'amener et au repli du matériel de chantier, en début et fin des travaux, par véhicules légers ainsi qu'à l'arrivée et au départ de l'équipe de chantier (2 personnes) en début et fin de semaine par un véhicule léger. Ces trafics minimes seront sans incidence sur l'activité de la seule voie d'accès au site de projet (RD554) qui est un axe très passant.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet ne produira pas de bruit en phase travaux (qui sont silencieux) comme en phase exploitation (la pompe de prélèvement se localise dans l'eau dans le captage en béton).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Tout bruit lié au projet serait de toute façon couvert par celui généré par le trafic routier sur la voie voisine RD554.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendrera aucune odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'engendrera aucune vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'engendrera aucune émission lumineuse.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'engendrera aucun rejet dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Le projet n'engendrera aucun rejet : il s'agit d'un projet d'exploitation et non d'essais de pompage.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'engendrera aucun effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☐	Le projet n'engendrera aucun déchet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est inséré dans le fond d'une vallée étroite, sans vue directe sur les installations depuis la voie principale, en léger contrebas de la RD554 et décalé de plus de 10 m de cette dernière. Les installations sont peu hautes et ne dépassent pas 2 m de hauteur, et sont en partie masquées par la zone boisée qui les englobe. Ainsi, le projet ne peut porter une atteinte visuelle à un élément remarquable du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucune modification sur les activités humaines dans la mesure où : - les sites cibles ne font l'objet d'aucun usage particulier ; - les eaux souterraines de cette source ne font l'objet d'aucun usage actuellement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les autres législations applicables relèvent du Code de la Santé Publique.

Le projet n'induit pas d'incidence négative à ce titre.

Le projet induit des incidences positives sur la desserte de l'eau potable pour la population de la commune de Méounes-lès-Montrieux, en sécurisant et pérennisant cette desserte, et en améliorant la qualité de l'eau distribuée.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les incidences se limitent au prélèvement d'une ressource d'eau souterraine qui participe au débit d'étiage d'un cours d'eau. Les mesures compensatoires s'appliquent donc, outre la protection qualitative de l'aquifère exploitée, à réduire le prélèvement à son strict minimum.

Depuis 18 octobre 2021, la pompe à 60 m³/h d'un des 2 forages de Vigne Groussière a été équipée d'un variateur, permettant d'adapter le débit de prélèvement à la charge hydraulique disponible dans le forage. Cet équipement a contribué à prolonger les prélèvements sur cette ressource en limitant les rabattements et la turbidité de l'eau, repoussant ainsi le moment de secours par la source de Font Pétugue.

De nouveaux engagements ont été pris dans le cadre du nouveau contrat de concession de service public pour la gestion déléguée des services de l'eau potable et de l'assainissement concernant la commune de Méounes. Ces engagements ont pris effet depuis le 1er avril 2023 et s'achèveront le 31 décembre 2028, avec les objectifs suivants :

- fin 2023 : objectif de rendement de réseau à 68% ;
- fin 2028 : objectif de rendement de réseau à 78%.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de mise en exploitation de la source de Font Pétugue apparaît comme le projet le plus sûr, le plus rapide, et le moins coûteux, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune de Méounes-lès-Montrieux. La qualité de l'eau, excellente, est supérieure à celle de la ressource actuellement exploitée. Le coût d'exploitation, minime, est inférieur à celui de la ressource actuellement exploitée.

Son incidence environnementale se limite au débit soustrait au cours d'eau voisin de la Lone, qui reste nettement inférieur au débit prélevé à la source, le prélèvement étant réalisé sur la source elle-même et non sur son débit de fuite, ce prélèvement étant compensé en partie par un accroissement de l'eau souterraine émergente.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BREMOND

Prénom Didier

Qualité du signataire Président de l'Agglomération Provence Verte

À Brignoles

Fait le 0 5 / 1 0 / 6 / 2 3



Signature du (des) demandeur(s)

